

## **ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N°AP\_2024\_0229**  
**Arrêté Permanent**

8. Domaines de compétences par thèmes  
8.3 Voirie

### **Numérotation de voirie - 3 rue des Trois Hangars - Équeurdreville-Hainneville - 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN , service des douanes.**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-28,  
VU le Code de la route,  
VU l'arrêté n°AR\_2023\_5065\_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations sur de fonction  
et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers  
municipaux délégués,  
VU l'absence et le manque de cohérence concernant l'adressage,  
VU la nécessité pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin de mener une action de dénomination et de  
numérotation des voies, il est nécessaire de donner un numéro de voirie à la parcelle 173 BI 282,  
rue des Trois Hangars,  
VU la demande de Monsieur LINOT Olivier en date du 25 avril 2024,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** – La parcelle cadastrée 173 section BI 282 est numérotée 3 rue des Trois Hangars -  
Équeurdreville-Hainneville – 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN.

**Cet accès permettra de desservir l'entrée du futur service des douanes, avec une entrée  
indépendante en rez-de-jardin.**

**La parcelle conserve le numéro 112 rue de l'Abbaye – 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN.**

**ARTICLE 2** – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le  
demandeur.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou  
contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de  
deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens »  
accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

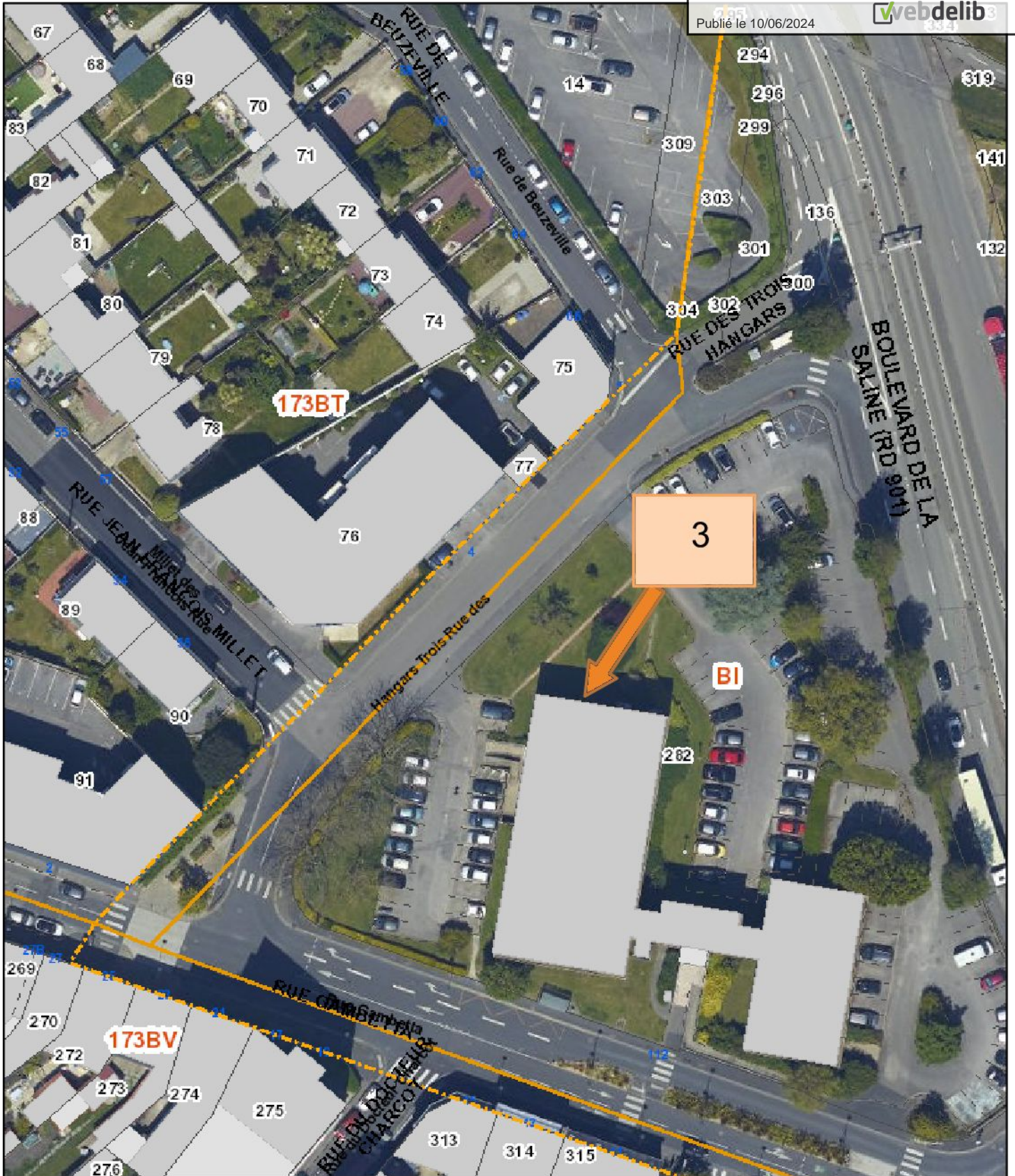
**ARTICLE 4** – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du pôle patrimoine et cadre  
de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun  
en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

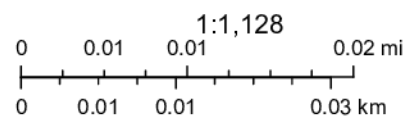
**Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint  
Patrice Martin**

# Numérotation de voirie 3 rue des Trois Hangars

Publié le 10/06/2024



27/05/2024 10:31:27



Cadastre DGFIP 2022, Le Cotentin